

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978)

Heft: 459

Artikel: Misères de la statistique helvétique : revenus des ménages : la réalité et les moyennes reçues

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027206>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un hebdomadaire différent en Suisse alémanique

“*Leserzeitung*”, ce bi-mensuel suisse-alemanique avec lequel DP se sent bien des affinités a rencontré quelques difficultés l’an dernier, ce qui s’est soldé par des pertes sensibles d’abonnés. Pour reprendre l’initiative, des discussions sont en cours avec “*Konzept*”, “*Zeitdienst*”, et éventuellement “*Focus*”, pour étudier les chances d’un hebdomadaire. Ce dans le but d’atteindre à une efficacité plus grande, à une certaine clarification dans le monde de la presse “différente” dont les titres se multiplient actuellement.

Pour mémoire, les principaux fleurons de la presse “alternative” outre-Sarine:

— “*Focus*” (case postale 161, 8033 Zurich), l’ancêtre, mensuel né en 1968, un tirage d’environ 5000 exemplaires dont la moitié est vendue par abonnements et la moitié dans les kiosques et les librairies.

— “*Das Konzept*” (Weinbergstr. 31, 8006 Zurich), le tirage le plus considérable, 32.000 exemplaires, dont environ 4.500 sont vendus par abonnements ou dans les kiosques, et le reste distribué gratuitement dans les hautes écoles.

— “*Leserzeitung*” (case postale 259, 8021 Zurich), bi-mensuel dont la vente par abonnements ne dépasse guère les 5.500 exemplaires (800 dans les kiosques) et qui vient de procéder à un virage important en acceptant pour la première fois de la publicité (bénéfice: quatre pages supplémentaires).

— “*Alternative*” (case postale 201, 6460 Altdorf), existe depuis cinq ans dans le canton d’Uri et vient de passer à une parution mensuelle (jusqu’à six fois par an) le mois dernier: 675 abonnements, 400 exemplaires vendus dans les kiosques et un peu de vente “militante”.

— “*Steibock*” (case postale 173, 6370 Stans), a trouvé une certaine assise dans le canton de Nidwald depuis quatre ans (paraît tous les deux

mois): 350 abonnements et 220 exemplaires vendus dans les kiosques.

-- “*Die Rote Anneliese*” (Kritisches Oberwallis, case postale 41, 3904 Naters), rédigé de main de maître par des membres de l’organisation critique haut-valaisanne, annonce un tirage de 5000 à 6000 exemplaires (1500 abonnements). — Et deux publications “spécialisées”: la première rédigée à l’intention des écologistes, “*Oköjournal*”, paraît depuis décembre 1977 (c/o Peter Brenner, Pfand, 9056 Glaris); la seconde, le journal des prisonniers, “*Schwarzpeter*” (case postale 246, 3000 Bern 14), paraît depuis quatre ans environ tous les deux ou trois mois.

MISÈRES DE LA STATISTIQUE HELVÉTIQUE

Revenus des ménages : la réalité et les moyennes reçues

L’Institut de sociologie de l’Université de Zurich vient de faire paraître la deuxième édition de son Almanach de la Suisse, manuel statistique qui donne et commente les principaux chiffres et indicateurs concernant la population, la société et la politique suisses. Intéressant effort de mise à jour, sauf sur un point, le point noir de la statistique suisse: les revenus des ménages. Dans ce domaine, on continue de divaguer entre les idées reçues et les approximations invérifiables, avec pour seuls repères les résultats difficilement exploitables des enquêtes annuelles de l’OFIAMT sur les salaires et les traitements d’une part, et de l’autre les statistiques de l’impôt fédéral direct, qui paraissent avec une bonne demi-douzaine d’années de retard sur leur période de référence.

Dans ces conditions, les chiffres les plus officiels doivent se fonder sur des moyennes en lesquelles personne ne peut se reconnaître. Exemple flagrant: celui des ménages de salariés dont les budgets pour 1975 ont servi de base pour la pondération du nouvel indice des prix introduit en 1977. On se souvient que l’an

dernier les consommatrices avaient dénoncé le caractère non représentatif de cet échantillon de 980 ménages. La récente enquête du Mouvement populaire des familles confirme les critiques présentées par la FRC, et, cette semaine, J.-P. Ghelfi revient sur le sujet dans “*La Lutte syndicale*”.

Rappelons les chiffres surprenants publiés par la “*Vie économique*” (de février 1977) et complets, tels que sortis de l’ordinateur de l’OFIAMT, le tout pour l’année 1975:

Ménages ayant un revenu de Fr... à Fr...	Chiffres publiés	Chiffres non publiés	
	Nombre de ménages	Nombre de ménages	En %
12000 - 23999	—	7	0.7
24000 - 35999	74	74	7.6
36000 - 47999	342	342	34.9
48000 - 59999	288	288	29.4
60000 - 71999	148	148	15.1
72000 - 83999	61	61	6.2
84000 - 95999	—	34	3.5
96000 - 107999	—	14	1.4
108000 - 119 999	—	9	0.9
120000 et plus	—	3	0.3
Total	913	980	100.0

Revenu moyen non pondéré	Fr. 46 662.—	Fr. 52 960.—
Revenu moyen pondéré	Fr. 51 108.—	Fr. 54 041.—
—dont revenu du travail —année	Fr. 47 592.—	Fr. 50 333.—
—mois	Fr. 3 966.—	Fr. 4 194.—

On serait tenté de faire suivre ces chiffres de la mention “Sans commentaires”. Et pourtant, il faut les assortir de quelques remarques!

— Dans les budgets publiés par tranches de revenus, l’OFIAMT a éliminé les catégories extrêmes, qui influent cependant sur toutes les autres moyennes, calculées sur la base des données des 980 ménages, et non 913.

-- Pour la même année 1975, l’UBS estime à Fr. 24 200.— la moyenne des revenus bruts, d’un salarié d’une entreprise industrielle ou de services. Un revenu de Fr. 36 300.— par an est considéré “comme supérieur à la moyenne” (Cf. brochure UBS sur “La sécurité sociale dans dix pays industrialisés” p. 4).

— L'enquête d'octobre 1975 sur les salaires et les traitements arrive à des revenus mensuels moyens des salariés de Fr. 2472.— pour les hommes et de Fr. 1725.— pour les femmes, soit Fr. 2264.— pour l'ensemble des salariés, soit encore Fr. 27 170.— par an. Même si on admet que cette extrapolation est inférieure à la réalité (certains salariés touchent 13 salaires) on est encore loin des Fr. 47 600.— de l'OFIAMT...

Malgré cela, le consensus et l'ordre ont régné au sein de la Commission de statistique sociale, au sein de laquelle les représentants des partenaires sociaux se retrouvent en des effectifs rigoureusement dosés. Ni la liste des positions composant l'indice des prix, ni même leur pondération fondée sur les budgets précités n'a donné lieu à d'amples batailles. Moyennant quoi, nous voilà repartis pour dix ans avec un indice qui peut, selon l'évolution des prix dans les différents secteurs de la consommation, s'avérer défavorable aux salariés des catégories inférieures.

Car le tableau ci-dessous le montre bien, la structure de la consommation change selon les catégories de revenu: grosso modo, les biens de première nécessité (alimentation, loyer), requièrent une part plus importante du budget total (33.1 pour cent) chez ceux qui ont un revenu inférieur à Fr. 36 000.— par an que dans les ménages des catégories supérieures (18.2 pour cent chez les Fr. 96 000.— à 107 000.—), lesquels en revanche payent davantage d'impôts et se déplacent à plus grands frais.

Si donc la hausse des prix affecte les produits alimentaires, par exemple les principaux d'entre eux, cela aura d'autres effets que l'augmentation du prix du billet d'avion Kloten-New-York. Or, ces neuf derniers mois, le pain et les légumes ont sensiblement augmenté, tandis que les loyers ne baissent pas dans la mesure attendue et que les tarifs IATA pour les vols transatlantiques continuent de s'effriter sous la pression des compagnies charters et des nouvelles parités.

Qu'en pensent ces messieurs de l'OFIAMT?

Recettes et dépenses, par groupes principaux, en pour-cent, 1976

Classement des ménages selon la tranche de revenus et selon la part du gain des épousés ou des femmes chefs de ménage dans les recettes du ménage

1.1 Classification	Tous les ménages	Tranches de revenus (fr. par année)								Part du gain des épousés ou chefs de ménage féminins			
		24 000-35 999	36 000-47 999	48 000-59 999	60 000-71 999	72 000-83 999	84 000-95 999	96 000-107 999	-5%	15,01-25,00%	35,01-45,00%	75,01% et plus	
Nombre de ménages	514	41	151	153	82	39	29	9	394	23	26	33	
Nombre de personnes par ménage	3,32	2,59	3,32	3,52	3,52	3,23	3,31	3,22	3,67	2,83	2,38	1,03	
Unités de consommation par ménage ¹	2,21	1,81	2,17	2,29	2,35	2,26	2,24	2,44	2,36	2,15	1,94	0,81	
Quets par ménage ²	8,35	6,84	8,34	8,73	8,76	8,31	8,30	8,68	9,06	7,77	6,99	2,82	
Recettes du ménage													
Revenu principal du chef du ménage	82,07	89,96	90,02	85,44	77,18	77,39	68,96	75,18	88,39	69,00	51,30	93,86	
Revenus accessoires du chef du ménage	1,16	0,49	0,63	1,09	1,51	2,02	1,13	1,50	1,43	0,41	0,49	0,93	
Indemnités pour frais	1,10	0,30	0,57	0,89	1,16	2,31	2,32	0,84	1,09	2,11	0,89	0,39	
Gain du conjoint	7,25	1,23	1,81	3,79	11,21	11,10	17,22	15,47	0,45	20,06	38,65	—	
Gains des enfants	0,35	0,38	0,29	0,30	0,33	0,82	0,34	—	0,47	—	0,18	—	
Secours de tout genre	0,15	0,17	0,06	0,22	0,19	—	—	—	0,12	0,18	0,28	0,32	
Produit brut d'exploitations	0,28	0,20	0,24	0,33	0,34	0,09	0,07	0,04	0,28	0,04	0,64	0,02	
Prestations assurance-maladie et accidents	1,87	2,12	1,95	2,35	1,89	1,09	1,02	1,20	2,10	2,17	0,65	0,86	
Prestations d'assurance-chômage	0,09	0,49	0,13	0,07	0,07	0,05	0,03	0,00	0,11	0,12	0,08	—	
Autres prestations d'assurances	0,86	0,56	0,36	0,30	1,30	0,87	2,97	0,55	0,85	0,77	2,33	0,32	
Intérêts produits par l'épargne	0,74	0,36	0,23	0,96	0,76	0,65	0,93	1,08	0,74	0,89	0,86	0,10	
Cadeaux reçus	1,73	1,68	1,90	2,00	1,48	1,49	1,58	1,26	1,76	2,07	1,32	1,43	
Frais de pension encaissés	0,11	0,27	0,20	0,11	0,02	0,08	0,14	—	0,12	0,02	0,19	0,14	
Recettes diverses	2,05	1,78	1,58	2,06	2,41	1,87	2,92	1,58	1,96	1,59	2,13	1,52	
Recettes de la location	0,17	0,00	0,03	0,08	0,13	0,16	0,37	1,29	0,13	0,57	—	0,10	
Total des revenus du ménage³	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Dépenses du ménage selon le genre de biens													
Marchandises non durables	29,22	33,37	31,93	29,77	28,30	25,08	26,38	25,92	30,13	27,02	24,81	26,04	
Marchandises durables	8,02	5,78	7,15	7,80	9,14	9,29	7,93	9,94	7,57	1,28	10,77	7,76	
Services fournis par l'économie privée	33,09	34,59	33,72	33,47	31,97	33,19	33,92	26,59	32,68	34,50	30,19	37,67	
Services fournis par les pouvoirs publics	3,60	4,49	3,97	3,59	3,38	3,39	3,16	2,80	3,60	3,45	3,11	4,18	
Assurances, impôts et taxes	26,07	21,78	23,23	25,37	27,22	29,06	28,62	34,76	26,02	24,75	31,12	24,35	
Total des dépenses du ménage⁴	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Parts du revenu économisées													
Différence entre recettes et dépenses du ménage, par rapport													
aux recettes du ménage	9,28	6,22	3,10	7,00	12,29	14,10	17,09	16,02	6,63	14,56	21,24	8,61	
au revenu du travail du ménage	10,09	6,73	3,32	7,65	13,45	15,05	19,00	17,23	7,22	15,90	23,21	9,05	

Ci-dessus donc le classement "officiel" des ménages selon la tranche de revenus (et selon la part du gain des épouses ou des femmes chefs de ménages dans les recettes du ménage)! Il s'agit donc bien de chiffres qui concernent l'année 1976 (alors que nos chiffres et pourcentages cités se rapportent — c'est inévitable! — à 1975...). Quelques petites précisions supplémentaires: dans l'échelle employée pour déterminer le nombre des "unités de consommation", le maximum s'établit à 1,0 pour l'homme de 19 ans et 0,8 pour la femme du même âge, les enfants entrent dans le calcul à raison de

fractions correspondant à leur âge — dans l'échelle dressée par "quets", le nouveau-né est pris comme unité (à l'unité s'ajoute un dixième pour chaque année d'âge jusqu'au maximum de 3,5 unités correspondant à l'homme de 25 ans et de 3,0 unités correspondant à la femme de 20 ans) — en ce qui concerne le "total des revenus du ménage", la somme des parts s'écarte légèrement de 100 pour cent dans différents regroupements parce que les valeurs moyennes des différentes rubriques n'ont pas été corrigées.